

INSTYTUT TURYSTYKI

Branżowa znajomość języków obcych

LE VADE-MECUM DU GUIDE-INTERPRETE

Rédaction: Światosław Spalle

Warszawa 1974

INSTYTUT TURYSTYKI
PRACOWNIA WI. KRAKOWIE
ul. Olcandy 4
INSTYTUT TURYSTYKI
BIBLIOTEKA

Branżowa znajomość języków obcych

LE VADE-MECUM DU GUIDE-INTERPRETE

La République Populaire de Pologne —
précis de politique, de problèmes sociaux et d'économie

Rédaction: Świątosław Spalle

496.5: 804.0 : 908 (438)

Warszawa 1974

Il demande non seulement des connaissances étendues et des talents d'organisateur, mais aussi le sens du devoir, de la discipline en même temps qu'un certain penchant. Il exige parfois aussi une forte résistance psychique, des nerfs d'acier et un sens prononcé d'humour.

Il faut se rappeler également que le guide-interprète est l'objet d'une surveillance constante et perspicace de la part du groupe. Ils voient et commentent tout - depuis la netteté et la forme du col de sa chemise jusqu'à la coupe du pantalon. Ils remarquent chaque geste, saisissent chaque réflexion ou déclaration, même sans importance. Pour les membres de l'excursion, le guide-interprète est le représentant du pays qu'ils visitent, de la nation, et seulement lors des insuffisances du service - celui du bureau de voyages. Le système actuel de la formation des guides-interprètes assure seulement le minimum de connaissances, indispensables pour pratiquer ce difficile et responsable métier; ceci d'ailleurs plutôt en matière de technique du service. Cependant un guide-interprète conscientieux devrait parfaire tout le temps son instruction, surtout sa connaissance de la Pologne, des transformations économiques et sociales qui surviennent sans cesse dans notre pays, au cours de l'édification du socialisme. L'ouvrage présent renferme toute une série d'informations requises et devrait en principe servir au guide-interprète de source complémentaire d'information dans son travail auprès des groupes étrangers. Loin d'épuiser toutes les questions, il ne dispense pourtant pas le guide de parfaire ses connaissances, de suivre la presse et les publications; son but principal est d'enrichir le vocabulaire, pour que les insuffisances de celui-ci n'appauvrissent pas les explications fournies par les guides-interprètes qui assurent le service des groupes de touristes étrangers.

L'ouvrage présent constitue le premier cahier de la "Connaissance professionnelle des langues étrangères", destinée aux guides-interprètes et aux informateurs. Par la suite, nous allons publier encore deux cahiers:

"Géographie touristique de la Pologne"

"Architecture, sculpture, peinture"

Nous souhaitons vos remarques et vos opinions au sujet de ces publications.

I. Les principes du régime politique, social et économique de la République Populaire de Pologne.

Les principes du régime politique, social et économique de l'Etat, la structure et les compétences des pouvoirs suprêmes, les droits et les devoirs fondamentaux du citoyen, sont déterminés par la loi fondamentale - la Constitution de la République Populaire de Pologne, dite "Constitution de Juillet". Cette loi a été votée le 22 juillet 1952 et amendée par les lois de 1954, 1957, 1960, 1961, 1963 et 1971. En vertu de la Constitution de juillet, la Pologne est un Etat de démocratie populaire, où le pouvoir est exercé par la nation, par l'intermédiaire de ses représentants élus à la Diète et aux Conseils du peuple. Le régime est basé sur la nationalisation des moyens de production, d'échange, de transport et de crédit, administrés et développés selon un plan économique national.

Les organes suprêmes du pouvoir et de l'administration sont en Pologne les suivants: la Diète, le Conseil d'Etat et le Conseil des Ministres.

La Diète - élues tous les 4 ans au suffrage universel, égal, direct, à scrutin secret - exerce le contrôle des autres organes d'Etat.

Le Conseil d'Etat - organe collégial subordonné à la Diète - promulgue entre autres les décrets-lois, proclame les élections à la Diète, représente l'Etat à l'extérieur, ratifie et dénonce les traités internationaux, surveille les Conseils du p euple.

Le Conseil des Ministres /gouvernement/ - organe suprême de l'Administration d'Etat - dirige l'activité courante de l'Etat.

Le Conseil des Ministres est nommé et révoqué par la Diète. Il coordonne l'activité des ministères, soumet à la Diète les projets du budget et du plan économique national, assure l'aplica-

tion des lois, dirige le travail des Présidiums des Conseils du peuple.

Les Conseils du peuple - sont les organes locaux du pouvoir, élus au suffrage universel. Ils dirigent l'activité économique, sociale et culturelle des unités territoriales du pays, et assurent une coordination des exigences de leur région avec les exigences nationales. Ils promulguent, dans le cadre de leurs prérogatives, les prescriptions en vigueur sur leur territoire.

Le contrôle de l'Etat - est assumé par la Chambre suprême de contrôle - organe indépendant du gouvernement, qui présente ses comptes-rendus au Conseil d'Etat et à la Diète.

La justice - est rendue par la Cour suprême, les tribunaux généraux /de voïvodies et de districts/ et les tribunaux particuliers /des assurances sociales, militaires/. Les juges sont indépendants et n'obéissent qu'aux lois. Le Parquet du Procureur Général est subordonné au Conseil d'Etat. La tâche du parquet est d'assurer l'application des lois et de poursuivre les délits. Les droits et les devoirs fondamentaux du citoyen sont décrétés dans le chapître 7 de la Constitution. Parmi les plus importantes résolutions de ce chapître citons ci-dessous:

Art. 58

1. Les citoyens de la République Populaire de Pologne ont droit au travail, c'est-à-dire droit à l'emploi rémunéré selon la quantité et la qualité du travail.

Art. 59

1. Les citoyens de la République Populaire de Pologne ont droit au repos.

Art. 60

1. Les citoyens de la République Populaire de Pologne ont droit

à l'assistance médicale et au secours en cas de maladie ou d'incapacité au travail.

Art. 61

1. Les citoyens de la République Populaire de Pologne ont droit à l'instruction.

Art. 62

Les citoyens de la République Populaire de Pologne ont droit de jouir des acquisitions culturelles et de participer activement au développement de la culture nationale.

Art. 66

1. La femme bénéficie dans la République Populaire de Pologne des mêmes droits que l'homme, dans tous les domaines de la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle.

Art. 69

1. Les citoyens de la République Populaire de Pologne ont des droits égaux dans tous les domaines de la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle, sans distinction de nationalité, de race et de confession. La violation de ce principe par des priviléges ou restrictions directes ou indirectes quelle que soit leur nature, par égard à la nationalité, la race ou la confession est passible d'une peine.

2. La propagation de la haine ou du mépris, la provocation d'incidents, l'humiliation de l'homme à cause des différences de nationalité, de race ou de confession, sont interdites.

Art. 70

1. La République Populaire de Pologne assure aux citoyens la liberté de conscience et de confession. L'Eglise catholique et les autres églises et associations religieuses sont libres d'exercer leur culte. Il est interdit d'empêcher les citoyens de prendre part à l'exercice du culte ou au rite religieux.

Il est également interdit d'astreindre quelqu'un à prendre part à l'exercice du culte, soit aux rites religieux.

La Constitution de Juillet est huitième dans l'histoire de la Pologne. Voici les autres lois fondamentales consécutives:

La Constitution du 3 Mai /1791/ - votée par la Diète de Quatre Ans sous le nom de Loi Gouvernementale. Première loi fondamentale en Europe, deuxième au monde /après les Etats-Unis/. Ses principaux créateurs furent: le roi Stanisław August Poniatowski, Ignacy Potocki, Hugo Kołłątaj. En maintenant le principe des Etats, cette constitution avait pourtant affaibli la position des grands seigneurs en facilitant la nobilitation de la bourgeoisie. Elle avait aboli la division du pays en Couronne et Lithuanie. La Diète fut désignée organe suprême du pouvoir. Le Sénat perdit son importance, le droit de veto fut supprimé.

La Constitution du Duché de Varsovie - signée par Napoléon le 22 juillet 1807 - abolissait le servage des paysans /sans leur donner la terre/.

La Constitution du Royaume de Pologne - signée par le tsar Alexandre Ier en 1815 - établissait le régime du royaume dans une union personnelle avec la Russie.

La Petite Constitution 1919 - nom courant donné à la résolution de la Diète Législative du 20 février 1919, laquelle maintenait Józef Piłsudski dans sa fonction de Chef d'Etat et déterminait l'organisation et les compétences des pouvoirs suprêmes jusqu'au vote d'une nouvelle constitution.

La Constitution de Mars - votée le 17 mars 1921 - de démocratie bourgeoise. Elle accordait le pouvoir législatif suprême à la Diète et au Sénat; le pouvoir exécutif au Président et au gouvernement.

La Constitution d'Avril - loi constitutionnelle du 23 avril

1935, qui violait les principes de la Constitution de Mars, rejetant le principe de la souveraineté du peuple et attribuant au Président de la République le pouvoir suprême indivisible. Elle était l'expression des tendances fascistes du groupe dit "d'assainissement". Le Manifeste du Comité polonais de libération nationale /PKWN/ l'a déclarée illégale.

La Petite Constitution 1947 - fondée sur les principes de la Constitution de Mars, du Manifeste PKWN, des lois sur les Conseils du peuple et sur les réformes sociales et politiques /confirmées par le référendum de 1946/ - déterminait le régime et les fonctions des pouvoirs suprêmes jusqu'au moment du vote d'une nouvelle constitution.

Les dernières élections à la Diète ont eu lieu le 19 mars 1972. Sur 22.314.000 électeurs, 21.855.000 se sont présentés aux urnes, ce qui constitue 97,94% du nombre total. Conformément à l'article 16 du chapitre 3 de la Constitution, on a procédé à l'élection de 460 députés.

La composition de la Diète de la VI-ème législature est la suivante:

a/ selon l'appartenance aux partis politiques:

Parti ouvrier uniifié polonais /PZPR/ - 255 députés, Parti paysan uniifié /ZSL/ - 117 députés, Parti démocrate /SD/ - 39 députés, hors parti - 49 députés.

b/ selon le degré d'instruction reçue :

études supérieures - 216 députés, supérieures incomplètes - 33 députés, instruction secondaire - 71 députés, secondaire incomplète - 54 députés, école primaire - 87 députés.

c/ selon l'âge:

moins de 25 ans - 1 député, 26-30 ans - 10 députés, 31-40 ans - 76 députés, 41-50 ans - 209 députés, 51-60 ans - 128

députés, 61-70 ans - 33 députés, au-dessus de 70 ans - 3 députés. Au nombre des députés il y a 73 femmes.

Le 28 février 1971, le nombre de Conseils du peuple en Pologne était de 5.933.

dont - de voïvodie	- 22	- 2.494 conseillers
- de district	- 317	- 17.584 "
- municipaux ayant des droits de		
district	- 74	- 4.908 conseillers
- municipaux ne constituant		
pas de district	- 755	- 24.371 "
- de quartier	- 39	- 2.670 "
- de villes ne possédant pas de		
droits municipaux	- 54	- 1.287 "
- de communauté vil- lagoise	- 4671	- 111.949 "
<hr/>		
Au total	5933	165.263 conseillers

La Diète de la VIème législature a voté une loi de réorganisation des pouvoirs territoriaux à l'échelon inférieur, selon laquelle les Conseils du peuple de communauté villageoise cèdent la place depuis le 1er janvier 1973 aux Conseils du peuple de commune et Chefs de commune. Cette réforme vise surtout à renforcer les organes inférieurs du pouvoir et à perfectionner le système d'administration.

Chaque nouvelle commune comprendra plusieurs communautés, bourgs et hameaux. Ainsi naîtront des unités plus grandes et plus dynamiques du point de vue économique. Les Conseils du peuple de commune auront des pouvoirs beaucoup plus étendus,

surtout celui du contrôle des organes exécutifs: chef de commune et appareil administratif qui lui est subordonné.

La division administrative du pays

La Pologne est divisée en 17 voïvodies et 5 villes ayant des droits de voïvodie, 391 districts dont 74 villes-districts municipaux.

Voici les données au 1er janvier 1972 /population au 31 décembre 1971 :

Voïvodie	Superficie en milliers de km	Districts /quartier/		Nombre d'habitants en milliers	Nombre d'habitants pour 1 km ²
		cont muni- cipaux	total		
Ville de Varsovie	0,45	-	7	1.326	2.974
" " Cracovie	0,23	-	6	595	2.586
" " Łódź	0,21	-	5	765	3.571
" " Poznań	0,22	-	5	476	2.169
" " Wrocław	0,25	-	5	531	2.323
Voïv.de Białystok	23,2	1	20	1.179	51
" " Bydgoszcz	20,9	5	26	1.930	92
" " Gdańsk	11,0	5	18	1.487	135
" " Katowice	9,5	19	33	3.730	391
" " Kielce	19,5	5	24	1.895	97
" " Koszalin	18,1	2	15	803	44
" " Cracovie	15,4	4	21	2.196	143
" " Lublin	24,9	3	22	1.932	78
" " Łódź	17,1	5	21	1.674	98
" " Olsztyn	21,1	1	19	981	47
" " Opole	9,6	4	18	1.062	111
" " Poznań	26,8	5	34	2.206	82
" " Rzeszów	18,6	3	24	1.773	95
" " Szczecin	12,8	1	14	908	71
" " Warszawa	29,4	5	33	2.523	86
" " Wrocław	18,9	4	31	1.987	105
" " Zielona Góra	14, 6	2	18	893	61
Total	312,7	74	391	32.852	105

Villes dont le nombre d'habitants dépassait 100.000 au 31 décembre 1971 et les chefs-lieu de voïvodies:

Varsovie	-	1.326 mille	Gliwice	-	152 mille
Łódź	-	765 "	Sosnowiec	-	145 "
Cracovie	-	595 "	Białystok	-	170 "
Wrocław	-	531 "	Radom	-	161 "
Poznań	-	476 "	Chorzów	-	152 "
Gdańsk	-	368 "	Kuña Śląska	-	143 "
Szczecin	-	340 "	Toruń	-	131 "
Katowice	-	306 "	Kielce	-	129 "
Bydgoszcz	-	284 "	Wałbrzych	-	125 "
Lublin	-	240 "	Bielsko-Biała	-	106 "
Zabrze	-	197 "	Koszalin	-	66 "
Gdynia	-	193 "	Olsztyn	-	96 "
Częstochowa	-	189 "	Opole	-	87 "
Bytom	-	188 "	Rzeszów	-	83 "
			Zielona Góra	-	74 "

Les plus importantes organisations politiques et sociales de la République Populaire de Pologne /En 1971/

1. Parti ouvrier unifié polonais /PZPR/	-	2.254.100 membres
2. Parti paysan unifié /ZSL/	-	417.700 "
3. Parti démocrate /SD/	-	89.100 "
4. Union de la jeunesse socialiste	-	1.236.600 "
5. Union socialiste de la jeunesse rurale	-	1.068.500 "
6. Association socialiste des étudiants polonais	-	224.600 "

7. Union des Eclaireurs polonais	-	2.047.100 membres
8. Ligue des femmes	-	415.400 "
9. Union des combattants pour la liberté et la démocratie	-	361.700 "
10. Union des invalides de guerre de la République Populaire de Pologne	-	56.500 "
11. Réserve des volontaires auprès de la milice civique	-	374.600 "
12. Ligue de la défense du pays	-	2.287.000 "
13. Union des équipes des pompiers volontaires	-	618.700 "
14. Croix-Rouge polonaise	-	
15. Comité polonais d'aide sociale	-	1.148.800 "
16. Société des amis des enfants	-	550.100 "
17. Société de propagation de la culture laïque	-	281.700 "
18. Organisation technique centrale	-	327.000 "
19. Union des gens de lettres polonais	-	1.100 "
20. Association des journalistes polonais	-	5.500 "
21. Société polonaise touristique et chorographique /PTTK/	-	418.600 "
22. Ligue protectrice de la nature	-	898.100 "
23. Syndicats	-	10.564.500 "
entre autres : Mines	-	677.100 "
Travail des métaux	-	990.000 "
Sidérurgie et métallurgie	-	334.600 "
Chimie	-	460.000 "
Transport maritime et chantiers navals	-	131.000 "
Bâtiment et matériaux de construction	-	821.50 "

Le Parti ouvrier unifié polonais - parti marriste-léniniste de la classe ouvrière polonaise et du peuple polonais - force directrice de la République Populaire de Pologne. Fondé le 15 décembre 1948, lors du Congrès d'unification du Parti ouvrier polonais et du Parti socialiste polonais. Il perpétue les traditions révolutionnaires du mouvement ouvrier: "Premier Proletariat", parti Social-Démocrate du Royaume de Pologne et de la Lituanie /SDKPiL/, Parti communiste de Pologne /KPP/, Parti ouvrier polonais et l'aile gauche du Parti socialiste polonais d'après-guerre. Le Parti ouvrier unifié polonais est la force directrice du Front d'unité de la nation. Les Congrès successifs du Parti ont tracé la ligne de développement de la Pologne.

Ainsi:

Le Ier Congrès - 1948. Fusion du Parti ouvrier polonais et du Parti socialiste polonais. Met fin à un demi-siècle de rupture dans le mouvement ouvrier polonais et établit les tâches du plan sexennal.

Le IIème Congrès - 1954. Prend certaines décisions en vue de remédier aux difficultés de l'agriculture. En 1956, la VIIIème Session plénière du Comité central du Parti marque un tournant décisif dans la politique, en prenant des mesures nécessaires afin de rétablir la légalité, la démocratie socialiste et d'améliorer la situation économique.

En 1957 le Parti ouvrier et le Parti paysan unifié, définissent les buts de la nouvelle politique agricole, réalisée depuis la VIIème Session plénière.

Le IIIème Congrès - 1959. Il approuve les directives de la nouvelle politique agricole et vote une résolution concernant entre autres les "cercles agricoles".

Le IVème Congrès - 1964. Etablit les visées du plan 1966-1970 et définit les tâches de la politique extérieure de la Pologne. Il postule la consolidation du mouvement ouvrier international.

Le Vème Congrès - 1968. Il se concentre autour des problèmes d'idéologie, en soulignant la nécessité de lutter contre le révisionnisme, pour l'unité du mouvement communiste international. Il trace les perspectives du développement de la Pologne pendant la période 1970-1975.

Les résolutions du VIème Congrès seront traitées dans le chapitre VI.

Le Parti paysan unifié /ZSL/

Créé en novembre 1949 de la fusion du Parti paysan et du Parti paysan polonais /PSL/, il perpétue les traditions radicales du mouvement paysan polonais. Appartient au Front d'unité de la nation, collabore étroitement avec les Partis ouvrier et démocrate.

Le Parti démocrate /SD/

Issu en 1933 des clubs démocratiques existant depuis 1937. Pendant l'occupation rattaché au gouvernement de Londres. En 1943 une rupture a lieu, lors de laquelle se détache le Parti de la démocratie polonaise, enclin vers la gauche. Après la libération, le Parti démocrate unifié appartenait au Bloc des partis démocratiques. En 1950 les membres du Parti du travail ont adhéré au Parti démocrate. Le SD groupe les intellectuels et les artisans. Il collabore avec les Partis ouvrier et paysan. Appartient au Front d'unité de la nation.

L'Union de la jeunesse socialiste /ZMS/

Organisation idéologique et politique, créée après la dissolution de l'Union de la jeunesse polonaise en 1957. Fonctionne sous la direction idéologique du P.O.U.P. Elle unit dans ses rangs surtout la jeunesse ouvrière et citadine. Fait partie de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique.

L'Union socialiste de la jeunesse rurale /ZSMW/

Organisation idéologique et politique créée, de même que le ZMS,

en 1957, après la dissolution de l'Union de la jeunesse polonaise. Elle exerce son activité, sous la direction idéologique du Parti ouvrier et du Parti paysan, surtout parmi la jeunesse rurale. Fait partie de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique.

L'Union des Eclaireurs polonais /ZHP/

Organisation sociale et éducative de la jeunesse. Fondée en 1910, en partie suivant le modèle du scoutisme, l'organisation des éclaireurs a élaboré ses propres méthodes d'éducation. Depuis 1918 elle porte le nom d'Union des Eclaireurs polonais. Pendant l'entre-deux guerres elle subissait les influences de la démocratie nationale, du mouvement "d'assainissement" et, en une certaine mesure, des tendances gauchistes. Durant la période 1926-1939 il existait parallèlement une organisation d'Eclaireurs Rouges.

Les éclaireurs ont pris une part glorieuse à la lutte contre l'occupant /les Rangs gris/. En Pologne Populaire, les éclaireurs participent avec l'école à l'éducation socialiste de la jeunesse.

L'Union des combattants pour la liberté et la démocratie /ZBOWiD/

Association qui groupe les anciens combattants du mouvement révolutionnaire, d'indépendance et de libération nationale en Pologne et à l'étranger. Fondée en 1949. Ses tâches principales sont de pourvoir à tous les besoins de ses membres et de leurs familles, de collectionner et de protéger les souvenirs historiques, de rendre mémorable la tradition de la lutte contre l'occupant hitlérien, d'inspirer le patriotisme. Fait partie de la Fédération Internationale des combattants de la Résistance /FIR/.

La gestion ouvrière

Les entreprises industrielles et les plus importantes exploitations agricoles d'Etat sont administrées avec l'assistance des conseils ouvriers, choisis par voie d'élection à l'issue des

réunions générales des travailleurs. Les conseils ouvriers assurent la participation du personnel à la gestion de l'entreprise, son influence sur le processus de production et la satisfaction des besoins sociaux des travailleurs. Les conseils ouvriers ont droit de contrôler l'économie et les finances de l'entreprise. La Conférence de l'autogestion ouvrière /KSR/, est l'organisme suprême de la gestion ouvrière de l'entreprise. Elle est composée des membres du conseil ouvrier /qui est chargé d'assurer l'application pratique des résolutions de la Conférence/, du Conseil de l'entreprise et du Comité d'entreprise de l'Union de la jeunesse socialiste. En 1971 il y avait en Pologne 7122 Conseils ouvriers, comptant au total 91703 membres dont 63276 ouvriers. La totalité des participants aux Conférences de l'autogestion ouvrière était de 256.262 personnes.

II. L'économie nationale

A l'époque d'entre-deux-guerres /1918-1939/, la situation économique de la Pologne était avant tout déterminée par: la prédominance de l'agriculture dans l'emploi et la contribution au revenu national, le retard considérable de l'industrie, la dépendance économique des capitaux étrangers, le surpeuplement de la campagne, le chômage, le niveau de vie très bas de la population. L'économie polonaise était retardée et stagnante. Il a fallu que le gouvernement décide en 1934 de construire un Centre général de l'industrie, pour animer dans une certaine mesure la production industrielle et augmenter l'emploi.

La seconde guerre mondiale a causé en Pologne des destructions particulièrement élevées. Six millions de personnes ont été tuées dans les combats ou furent victimes de la terreur de l'occupant; environ 590 mille ont perdu totalement ou partiellement leur ca-

pacité de travail.

Les pertes de l'économie nationale ont atteint 38% par rapport à 1939. Pour comparer: ces mêmes pertes se chiffrent par 0,14% aux Etats-Unis, 0,8% en Grande-Bretagne, 1,5% en France. Le retour, en 1945, des territoires de l'Ouest et du Nord à la Pologne a contribué à renforcer son potentiel économique; pourtant, leur exploitation a demandé un grand effort de reconstruction et de repeuplement /de 5 millions de personnes environ/ et l'intégration de ces territoires au reste du pays. Ce fut d'ailleurs le plus important problème des premières années d'après-guerre. L'économie de la Pologne Populaire est intimement liée aux changements politiques et son essor est dû aux principales réformes sociales: la réforme agraire du 6 septembre 1944, la nationalisation des principales branches de l'industrie /3 janvier 1946/ et l'introduction du monopole d'Etat pour le commerce extérieur. L'Etat favorise le secteur socialisé de l'économie nationale en soutenant également la petite production paysanne et artisanale. L'économie de la Pologne est basée sur la propriété sociale des principaux moyens de production, ce qui permet la planification centrale de sa croissance.

Le premier plan à long terme fut le plan triennal de reconstruction économique /1947-49/. Sa tâche principale fut de reconstruire l'économie nationale et d'élever le bien-être de la population à son niveau d'avant la guerre. En 1949 la valeur de la production industrielle était de 163% par rapport à 1938. Cependant la valeur d'avant-guerre de la production agricole n'a pas été atteinte.

Le second plan à long terme fut le plan sexennal de Reconstruction économique et d'édification des bases du socialisme /1950-1955/, qui postulait l'édification des bases du socialisme en Pologne

par les moyens de l'accroissement des forces productrices et du changement de la structure sociale et économique du pays.

Durant ce temps, la production globale a augmenté de 170% par rapport à 1949 et furent créées les prémisses structurales du développement futur.

Le troisième plan - plan quinquennal 1956-60, poursuivit la politique d'industrialisation du pays tout en réduisant les disproportions surgies au cours de la réalisation du plan sexennal.

Tout particulièrement, il s'était fixé pour but l'augmentation des revenus de la population.

Le quatrième fut le plan quinquennal 1961-65 qui assurait l'expansion continue de l'économie nationale et surtout le développement de la base des matières premières et du commerce extérieur.

Le cinquième plan - plan quinquennal 1966-1970 poursuivait la politique d'industrialisation du pays, tout en augmentant les investissements dans l'agriculture afin de diminuer son retard par rapport à l'économie entière du pays. Il prévoyait aussi la modernisation de l'industrie.

Le sixième plan à long terme - plan quinquennal 1971-75, fut conçu à l'époque de sérieuses tensions sociales, provoquées entre autres par la perspective du ralentissement de l'amélioration du standard de vie. Le plan quinquennal 1971-1975 fut, après de nombreuses corrections, voté par la Diète de la VIème législature en 1972. Ce plan prévoit une importante accélération du développement économique, la modernisation de l'industrie et la progression du niveau de vie des travailleurs.

Il est caractéristique pour l'industrie en Pologne que les plus grands moyens sont destinés à l'extension de l'industrie lourde. En donnant la primauté à la production des moyens

de production, on a créé les conditions nécessaires pour l'essor rapide de l'industrie des articles de consommation. Des nouvelles branches de l'industrie ont été édifiées après la guerre en Pologne: construction des navires, des machines-outils lourdes, des machines électriques à haute puissance, des installations énergétiques, des automobiles etc. Dans l'industrie du bâtiment - malgré l'accroissement rapide de la production des matériaux de construction par rapport à la période d'entre-deux-guerres - le développement ne satisfait pas la demande. La valeur de la production globale du bâtiment constituait en 1971 10% du revenu national. Il y a surtout pénurie de logements, quoique les constructeurs aient livré en 1971 643.400 pièces d'habitation. Le plan quinquennal 1971-75 prévoit une augmentation importante des sommes destinées aux investissements du bâtiment /entre autres à l'achat de nombreuses "fabriques des maisons"/ ainsi qu'une progression de la production.

Dans l'agriculture - la réforme agraire réalisée en 1944-46 avait permis le partage de 6 millions d'hectares de terre entre un million environ de familles paysannes. La production agricole est basée sur des exploitations individuelles qui occupent 85% environ des terres arables. La part du secteur socialisé - Exploitations agricoles d'Etat et coopératives de production - est très faible par rapport à la superficie globale des terres arables. Celui-ci joue cependant un rôle social et économique important. Le développement de l'agriculture est freiné par le morcellement des exploitations agricoles. La tentative de collectivisation /1946-56/ n'a pas donné d'heureux résultats, faute de moyens de production suffisants et à cause des erreurs commises à l'époque dans la politique agricole. Bien que favorisant l'économie agricole socialiste, l'Etat aide aussi les exploitations

paysannes par plusieurs moyens disponibles; entre autres le crédit, dont le montant en 1971 atteignait 23.605 millions de zlotys. Un rôle important est tenu à la campagne par les cercles agricoles - associations bénévoles et indépendantes des paysans de différents villages. Les cercles agricoles s'occupent surtout d'augmenter la production agricole des petites exploitations, de l'intensifier par des investissements communs, d'introduire le progrès technique, l'enseignement agricole, etc. En 1959 fut créé le Fonds du développement de l'agriculture, mis à la disposition de ces cercles.

Le Fonds est destiné à l'achat des tracteurs, machines lourdes etc. Il constitue la propriété communautaire des cercles agricoles et, en même temps, une des bases du programme de la reconstruction technique de l'agriculture. Par rapport à la période d'entre-deux-guerres, le potentiel de la production agricole s'est accru, d'importants travaux d'amélioration ont été accomplis, l'emploi des engrangements artificiels a augmenté plus de 15 fois, 90% de propriétés paysannes furent électrifiées.

Les changements importants sont survenus également dans la structure du commerce extérieur de la Pologne, par comparaison avec l'époque d'entre-deux-guerres. L'exportation des matières premières cède progressivement la place à celle des produits finis, surtout machines et installations industrielles. Parmi les principaux produits d'exportation il y a: la houille, les produits métallurgiques, les bateaux, les machines et les installations industrielles. Importations principales: pétrole, coton, minerai de fer, produits métallurgiques, blé. Les pays socialistes sont les principaux partenaires de la Pologne dans son commerce extérieur.

- Parmi les plus importantes réalisations sociales et économiques de la Pologne populaire il faut citer la suppression totale

du chômage /évalué selon le recensement de 1931 à 681.000 personnes, sans l'agriculture/et la réduction du surpeuplement de la campagne qui, d'après l'Institut de l'économie sociale, atteignait en 1935 le nombre de 2,4 millions de personnes. Au cours des années 1946-70, plus de 2,5 millions de paysans ont trouvé du travail en dehors de l'agriculture. Les transformations économiques et sociales de la Pologne pendant la période 1938-1971 sont illustrées par le tableau I, qui réunit 49 indices de divers secteurs de la vie sociale et économique.

Le tableau II démontre la place actuelle de la Pologne en Europe et dans le monde.

Parmi les indices qui établissent le caractère de l'économie d'un pays; figure le pourcentage de participation respective de l'industrie et de l'agriculture au revenu national. En 1947 34% du revenu national provenait de l'industrie, 47% de l'agriculture. En 1971 la part de l'industrie dans la création de ce revenu était de 50,9%, celle de l'agriculture - 16%. Il y a peu de pays dont la structure aurait subi de tels changements dans une période de temps aussi brève.

En comparant le développement économique de différents pays, on considère souvent comme indice le montant du revenu national par habitant. La classification la plus courante respecte quatre classes d'industrialisation:

1. Les pays préindustriels, dont le revenu national par tête ne dépasse pas 200 dol. E.-U. par an.
2. Les pays transitoires, dont le revenu national annuel par tête atteint 200-600 dol. E.-U.
3. Les pays industriels, avec le revenu dans les limites de 600-1500 dol. E.-U.
4. Les pays hautement industrialisés.

La Pologne fait partie du troisième groupe, avec le revenu évalué à 850-1.100 dol.E.-U. /Tchécoslovaquie et R.D.A.: 1000-1250, Autriche, Italie et Japon: au-dessus de 1200/. Ces données ne sont qu'approximatives, vu les différences des méthodes d'évaluation du revenu national; de même, il est difficile d'estimer avec précision la valeur des différentes monnaies par rapport au dollar E.-U.

Il est bon d'ajouter, qu'en 1938 la Pologne appartenait au premier groupe, avec le revenu national annuel au-dessous de 100 dol. E.-U. par habitant.

Tableau I

Les principaux chiffres illustrant l'expansion sociale et économique du pays au cours des années 1939-1971

Rubriques	Unités	Années				Remarques
		1938	1946	1951	1961	
1. Population /totalité/ des villes	millions	34,8	23,9	25,5	30,1	32,9 le recense- ment de 1946
2. " " de la campagne	"	10,4	7,5	10,1	14,6	17,3
3. Accroissement naturel pour 1000 habitants	"	24,4	16,1	15,4	15,5	15,6 on est 0,3 mln de personnes
4. Chiffre moyen des bénéficiaires des assur- ances sociales	X	10,7	16,0	18,6	13,3	8,5
5. Revenu national	milliers	2900,0	2509,0	5631,0	7826,0	11251,0
6. Production globale /prix constants/ de, houille	1950=100	X	50	108	224	404
7. Production de, énergie électr.	1950=100	X	X	118,8	349,6	763,7
8. " acier brut	mlns de tonnes	38,1	47,3	82,0	107,0	145,0
9. " machines-outils pour métal	milliards de Kwh	4,0	5,8	10,5	32,3	69,9
10. " " de machines-outils pour métal	" tonnes	1,4	1,2	2,8	7,2	12,7
11. " Voitures automobiles	milliers de pièces	4,3	1,6	5,9	25,5	41,5
12. Voitures automobiles	" "	1,9	X	0,1	13,9	85,1
13. Production de camions et tracteurs routiers	"	"	1,8	X	2,7	19,5
14. " de navires	" tdw	X	0,02	5,1	219,0	599,0
15. " de récepteurs radio	" pièces	142,0	X	156,0	589,0	892,0
16. " TV	" "	X	X	X	231,0	620,0
17. " d'acide sulfurique	" tonnes	189,0	121,0	277,0	794,0	2252,0
18. " engrangis phosphatés et rivotés "	" "	85,9	62,9	160,3	517,0	1787,0
19. " ciment	millions de tonnes	1,7	1,4	2,7	7,4	13,1
20. " cotonnades	" mètres	285,0	203,0	462,0	709,0	904,0
21. " lainages	" "	37,7	22,9	60,9	77,7	98,6
22. Salaires moyens dans l'industrie	zlotys	X	X	664,-	1911,-	1778,-
23. Immeubles construits	millions de m ²	X	X	41,5	79,6	141,7
24. Salaire moyen dans l'industrie du bâtiment	zlotys	X	X	X	799,-	2043,-
25. Production agricole totale	1950-52=100	106,3	49,6	96,8	145,8	172,2
26. Récolte des 4 céréales / sans mélanges/ millions de ton.	1,5	5,1	1,0	1,4	18,8	18,0
27. Récolte de graines des 4 céréales qx/ha	1,2	1,4	0,9	1,2	23,7	18,0

Tableau I / suite/

	Unités	Années					Remarques
		1938	1946	1951	1961	1971	
28.	Employ d'engrais art. par ha de terre arable	kg	7,1	8,9	24,7	51,9	172,2
29.	Longeur de chaussées publiques pour 100 km ²	km	16,3	30,7	31,0	34,1	42,7
30.	Voitures particulières	milliers	29,8	16,0	33,3	135,9	555,6
31.	Camions	"	8,6	17,0	39,3	131,7	274,0
32.	Flotte maritime de commerce	milliers de BRT	102	94	237	650	1494
33.	Vente de produits en détail /prix constants/	1950=100	x	50	105,0	233,0	422,0
34.	Echéances commerciaux avec l'étranger /prix constants/	1950=100	x	45	107,4	228,3	564,4
35.	Logements	milliers	6402,5	x	5900	7150	8513,7
36.	Nombre moyen de personnes pour une pièce d'habitation	personnes	2,7	x	1,75	1,66	1,33
37.	Elèves des écoles primaires	milliers	4892	3322	3251	5134	5186
38.	Elèves des écoles secondaires d'enseignement général	"	221	272	234	383	578
39.	Elèves des écoles professionnelles	"	208	287	638	978	1753
40.	Etudiants des écoles supérieures	"	50	86	142	172	348
41.	Tirage des livres et brochures	millions d'exempl.	29,2	38,9	98,1	79,1	131,1
42.	Tirage des journaux et périodiques	"	x	x	1919	2090	3210
43.	Bibliothèques publiques	unités	x	900	4187	7368	8666
44.	Cinémas	"	807	567	1895	3532	3087
45.	Médecins par 10.000 habit.	x	3,7	3,2	3,8	10,2	15,6
46.	Lits d'hôpital	milliers	69	91	106	170	209
47.	Lits d'hôpital par 10000 habitants	x	15,4	34,1	36,0	46,2	52,3
48.	Salaire moyen dans l'économie socialisée	zlotys	x	x	639,-	1750,-	2598,-

Tableau II

La place de la Pologne en Europe et dans le monde

Industrie

Participation
de la Pologne
au mondeParticipation
en %
en Europe

	1950	1971	1950	1971	1950	1971	au monde	en Europe	au monde	en Europe	Place de la Pologne
1. Superficie	0,2	0,2	3,0	3,0	57	61	7	7	7	7	
2. Population	1,0	0,9	4,6	5,0	16	20	7	7	6	6	
3. Production d'énergie électrique			1,3	2,4	3,1	15	10	10	4	3	
4. Houille	5,4	6,2	10,8	15,4	5	5	4	4	6	6	
5. Acier brut	1,3	2,2	2,9	4,4	10	9	7	7	2	2	
6. Minerai de zinc	x	4,3	x	13,7	6	8	2	2			
7. " de cuivre	x	1,9	x	8,8	-	-	-	-			
8. Voitures automobiles	-	0,3	-	0,7	-	-	11	11			
9. Navires construits	0,4	1,9	0,5	4,1	15	13	11	11			
10. Soufre	x	10,3	x	34,0	x	x	3	3			
11. Ciment	1,9	2,2	3,7	4,0	11	11	7	7			
12. Fil de coton	x	3,7	6,2	x	x	x	4	4			
13. Sucre brut	2,8	2,1	7,8	5,7	9	13	4	4			
14. Blé	1,0	1,6	2,3	3,0	18	13	10	7			
15. Seigle	16,6	24,9	17,8	27,7	2	2	2	2			
16. Pommes de terre	12,2	13,7	14,7	18,5	2	2	2	2			
17. Navette	3,4	7,6	12,8	27,7	8	5	4	4			
18. VIANDE	x	2,0	7,1	5,2	10	9	4	4			
19. Lait	3,1	3,8	6,0	6,4	7	6	5	5			
20. Flotte maritime de commerce / exportations/prix courants	0,2	0,7	0,5	1,4	30	18	14	14			
21. Exportations/prix courants /	1,0	1,1	2,6	2,0	26	16	12	12			

Remarques: 1. navires construits - sans URSS et I.P. de Chine; 2. soufre - données de 1969; 3. Sucre brut - données pour 1951-1970; 4. Données concernant les prod. agricoles, excepté le lait et la viande pour 1950 selon les moyennes 1948-52.

III. La Pologne et le RWPG

Le Conseil d'assistance économique mutuelle /RWPG/ est une organisation économique des pays socialistes. Crée en 1949, à des fins d'accélération de l'expansion économique, du progrès technique et de l'augmentation du bien-être des pays membres. Tous les pays socialistes d'Europe, excepté la Yougoslavie, sont entrés au RWPG lors de sa création. Depuis 1961, l'Albanie ne participe plus aux travaux du Conseil. En 1962 la Mongolie a donné son accès. Depuis 1964 certains organes du Conseil et quelques unes de ses institutions spécialisées, bénéficient de la collaboration de la Yougoslavie. Le secrétariat du C.A.E.M. a son siège à Moscou. Le C.A.E.M. occupe une place centrale dans le système de collaboration économique, scientifique et technique des pays socialistes, ainsi que l'établit son programme, adopté par tous les pays membres. La structure organisationnelle du Conseil, ses fonctions et ses prérogatives lui assurent le rôle pilote parmi les organisations internationales créées par les pays socialistes. Parallèlement au C.A.E.M. fonctionnent plusieurs entreprises spécialisées des pays-membres du C.A.E.M., fondées dans différents secteurs de l'économie. Ces entreprises furent créées à partir des accords multilatéraux particuliers; la plupart remplit des fonctions de coordination. Parmi les plus importantes entreprises spécialisées des pays du C.A.E.M. il convient de citer la Banque internationale de coopération économique, qui siège aussi à Moscou, créée par suite de l'accord du 22 octobre 1963 par 8 pays membres. Elle aide par ses crédits aux échanges réciproques de produits et de services des pays participants, elle tient - suivant les règles de multilatéralisme - la comptabilité, elle assure

le service bancaire commercial. A partir du même accord, les pays du C.A.E.M. ont adopté une monnaie internationale commune: le rouble de transfert. La Banque internationale d'investissements avec le siège à Moscou, créée en vigueur de l'accord du 10 juillet 1970, signé par sept pays du C.A.E.M.: la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Mongolie, la R.D.A., la Pologne, la Hongrie et l'URSS; la Roumanie a donné son adhésion le 12 janvier 1971.

Les fonctions de cette banque sont celles d'assurer le crédit à long et moyen terme pour les investissements effectués au profit commun des pays signataires, p.ex. l'extension de la base des matières premières et des combustibles, la construction des établissements industriels relatifs à la division socialiste du travail et constituant l'objet d'intérêt commun de ces pays, la construction des entreprises servant à leur développement économique.

L'organisation de collaboration de l'industrie métallurgique, l'"Intermetal", avec le siège à Budapest - créée selon l'accord du 15 juin 1964 par la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Hongrie. Vers la fin de 1964 ont adhéré: l'URSS, la R.D.A. et la Bulgarie. L'"Intermetal", élabore des propositions relatives à la spécialisation de la production métallurgique, la coordination des plans de production du point de vue d'assortiment, la coordination des investissements dans l'industrie métallurgique, l'élaboration des projets d'unification des normes, des conditions techniques, des livraisons etc.

L'organisation de collaboration de l'industrie des paliers - "Interpodszynnik", avec le siège à Varsovie - créée par l'accord du 25 avril 1964, entre la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la R.D.A., la Pologne et la Hongrie. L'URSS y a adhéré le 30 mars 1965. Cette organisation élabore des entreprises visant à satisfaire pleinement la demande respective de divers assortiments

de paliers à roulement, par l'accélération de la production de ceux-ci, la modernisation de la technologie et de l'organisation de cette production et l'exploitation rationnelle du potentiel de production de l'industrie entière des pays participants.

L'organisation internationale de la branche chimique, "Interchim" avec le siège à Halle /R.D.A./ - créée par la suite de l'accord du 17 juillet 1969 par la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la R.P.A., la Pologne, la Hongrie et l'URSS. La Roumanie a accédé le 6 Avril 1971. L'organisation a pour but de satisfaire à la demande de produits chimiques de petit tonnage et de haute qualité, par la répartition de leur production, la spécialisation, l'épanouissement et l'approfondissement de la collaboration économique, scientifique et technique des pays participant à l'accord. Il existe également des accords ayant trait p.ex. à l'exploitation commune du trafic commercial, la collaboration dans le domaine de l'énergétique - fusions des systèmes énergétiques, etc. Il convient de souligner que la session bucarestienne du CAEM en 1971, où fut adopté un plan complexe, à long terme, d'intégration des pays socialistes, marque dans la pratique de cette organisation une nouvelle étape qualitative qui correspond au niveau plus élevé du développement des forces productives des pays de la Communauté socialiste. Car le besoin de passer aux formes supérieures d'intégration socialiste se faisait depuis longtemps sentir. Au stade présent du développement, il est devenu nécessaire. La Pologne est l'un des co-fondateurs du C.A.E.M. et prend une part active aux travaux de toutes les commissions du Conseil et des organisations internationales spécialisées.

A la session de juillet 1972, le Cuba fut admis au C.A.E.M.

Tableau III

Les plus importants indices de la croissance économique
des principaux groupes de pays.



Groupes de pays	1950	1960	1971
Superficie en %			
le monde	100	100	100
les pays socialistes	25,8	25,9	25,9
dont les pays socialistes d'Europe	17,4	17,4	17,4
les autres pays	74,2	74,1	74,1
dont C.E.E. /EWG/	0,9	0,9	0,9
Population en %			
le monde	100	100	100
les pays socialistes	34,0	33,6	32,2
dont Europe	11,5	11,1	10,0
autres pays	66,0	64,4	67,8
dont C.E.E.	6,3	5,7	5,1
Dynamique du revenu national /prix constants/ 1960= 100			
le monde	60	100	177
dont pays socialistes d'Europe	42	100	203
autres pays	67	100	170
dont C.E.E.	57	100	174
Dynamique de la production industrielle /prix constants/ 1960= 100			
le monde	52	100	199
dont pays socialistes d'Europe	32	100	239
autres pays	59	100	182
dont C.E.E.	47	100	177
Dynamique de la production agricole /prix constants/ 1960= 100			
le monde	73	100	133
dont pays socialistes d'Europe	66	100	134
pays développés	73	100	131
dont C.E.E.	X	100	131

IV. L'enseignement, la science, la culture

La période d'avant-guerre avait laissé un héritage d'injustices et de négligences dans le domaine de l'enseignement, à la campagne surtout. Sous l'occupation hitlérienne, la Pologne perdit 6.000 scientifiques et enseignants; les pertes de l'enseignement s'élevaient à 60% et les pertes matérielles de la culture polonoise ont été évaluées à 47% de l'avoir d'avant la guerre. Après la libération, l'Etat fut donc contraint de réédifier le réseau scolaire et de le réorganiser compte tenu des exigences des grandes migrations de l'époque. Le principe central de la politique de l'enseignement fut de préparer la société à participer activement à la vie politique, économique et culturelle du pays. A présent, l'école primaire de 8 ans est obligatoire en Pologne pour toute la jeunesse de moins de 17 ans. La préscolarité est assumée par les écoles maternelles; le chaînon principal est constitué par les écoles primaires. Viennent ensuite les écoles de préparation professionnelle au niveau secondaire ou secondaire incomplet, les lycées d'enseignement général et les écoles supérieures. Le système d'enseignement englobe aussi les écoles pour adultes, les écoles spéciales /pour enfants handicapés, retardés ou socialement inadaptés/, les maisons de l'enfance et autres établissements d'éducation et de culture.

Pendant l'année scolaire 1971/72 il existait en Pologne:

26717 écoles primaires possédant environ 218.000 instituteurs et fréquentées par 5.186.500 élèves,

1196 lycées d'enseignement général employant env. 20.000 instituteurs et fréquentés par 578.300 élèves,

10022 écoles professionnelles employant env. 64.000 instituteurs et fréquentées par 1753100 élèves, 89 écoles supérieures avec

env. 33.700 de personnel enseignant et fréquentées par 88.000 étudiants.

Les dépenses de l'Etat pour l'enseignement s'élevaient en 1971 à 33.584,4 millions de zlotys.

Pour déterminer la place de la Pologne dans le monde, dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, il convient de se référer aux données statistiques apportées par "L'Annuaire international de l'éducation", BIE-UNESCO, Paris 1968. Selon cette publication, 25% de la population polonaise fréquentait les écoles en 1968/69. Pour comparer: Etats-Unis - 25,7%, URSS - 25,2%, Argentine - 21,7, Japon - 21,4%, Tchécoslovaquie - 20,4%, Mexique - 20,1%, Grande-Bretagne - 19,9%, R.D.A. - 19,2%, Hongrie - 18,3%. Les données pour les USA, l'Argentine, le Japon et la G-de Bretagne concernent l'année 1966/67, pour le Mexique - 1967/68.

Il convient de souligner que les étudiants en Pologne bénéficient de diverses formes d'aide de la part de l'Etat, telles que bourses - 45% de la totalité d'étudiants stationnaires, logement dans les maisons d'étudiants - env. 41%, assistance médicale, cantines, vacances gratuites, etc. Les étudiants peuvent aussi bénéficier des bourses offertes par des établissements industriels, mais dans ce cas ils s'engagent à travailler dans l'établissement donné sitôt les études terminées. Les personnes qui suivent des études par correspondance /supérieures, secondaires ou professionnelles/ reçoivent de leurs employeurs des congés payés spéciaux pour les besoins de leurs études et les frais du voyage, si l'école se trouve dans une autre localité, leur sont remboursés.

La science polonaise s'est vu attribuer de lourdes tâches après l'occupation. Les pertes humaines s'élevaient à 50% env. de chercheurs scientifiques indépendants. 357 laboratoires scientifiques

sur 603 existants furent totalement détruits. L'Etat populaire devait assumer une besogne gigantesque dont il fallait aussi charger la science. Les besoins de la science et du pays exigeaient la planification et la coordination des recherches scientifiques. La direction de la vie scientifique du pays fut confiée à l'Académie polonaise des sciences, fondée en 1951, à l'issue du I-er Congrès de la Science polonaise. En 1963 fut créé le Comité de la science et de la technique /ministère depuis 1971/.

Les recherches scientifiques sont poursuivies sur 3 échelles d'organisation: les écoles supérieures, les filiales de l'Académie polonaise des sciences et les instituts scientifiques des différentes branches de l'économie nationale, chargés des recherches spécialisées dans les secteurs respectifs de l'économie. En 1971, il existait en Pologne 1650 centres scientifiques, avec 258.415 personnes employées, dont 2.988 chercheurs scientifiques indépendants, 11.885 adjoints, assistants supérieurs et assistants, 57.493 ingénieurs, 70.224 techniciens. La même année, 107 chercheurs ont été nommés professeurs ordinaires, 322 professeurs extraordinaires et 601 ont reçu une nomination au poste de maître des conférences /docent/. Le titre de docteur fut attribué à 2.571 personnes et celui de docteur habilité - à 485. Toujours la même année, l'Académie polonaise des sciences comptait 357 membres, dont 277 en Pologne et dans ce chiffre - 147 membres ordinaires et 130 correspondants. Les dépenses de l'Etat pour les investissements des centres de recherche scientifique s'élevaient en 1971 à 2.152,9 millions de zlotys.

Les réalisations de la science polonaise après la guerre ont acquis une renommée mondiale dans plusieurs domaines. Certains

noms de savants polonais sont généralement connus, comme ceux de W. Sierpiński, S. Mazur, K. Kuratowski, H. Steinhaus en mathématiques,

W. Świętosławski et W. Trzebiatowski en chimie,

L. Infeld, M. Lanysz, J. Pniewski en physique,

W. Nowacki et W. Olszak en mécanique théorique et pratique,

J. Groszkowski en électronique, W. Szafer en biologie,

J. Ciechanowski en anthropologie,

L. Hirschfeld, W. Dega., A. Gruca, T. Manteuffel - en médecine.

La méthode de pétrification artificielle du sol, de R. Cebertowicz, fut une réalisation technique de portée mondiale. On connaît les travaux en logique, méthodologie des sciences et pragmologie /école de K. Ajdukiewicz et Tadeusz Kotarbiński/, en esthétique, /W. Tatarkiewicz/ et en phénoménologie /R. Ingarden/. Les savants polonais ont aussi d'importantes réalisations en archéologie /K. Michałowski, K. Majewski, W. Hensel/.

Les noms cités plus haut sont loin d'épuiser la liste des réalisations importantes de la science polonaise.

Le développement de la culture apparaît dans les chiffres suivants pour l'année 1971 :

10.443 titres de livres parus /6.879 en 1960/

2.776 titres de journaux et périodiques /988 en 1960/

3.210 millions d'exemplaires de tirage global des journaux et périodiques /2.051,2 en 1960/

53.538 bibliothèques comptant 227.217 volumes respectivement 4.484 et 115.569.000 en 1960/

339 musées et 15.474.000 visiteurs /185 et 7.975.000 en 1960/

132 théâtres et institutions de musique avec 18.349.000 spectateurs /128 et 17.662.000 en 1960/

3.087 salles de cinéma avec 140.384.000 spectateurs /3448 - 201.618.000 en 1960/.

5.709 abonnés à la radiodiffusion /5.268.000 en 1960/

4.709 abonnés à la télévision /426.000 en 1960/

23.673 autres établissements culturels /foyers, maisons de culture/ /11.653 en 1960/.

V. Protection de la santé, culture physique, sport et tourisme

La protection de la santé est l'une des principales acquisitions des travailleurs en Pologne Populaire. Le système de protection de la santé comprend :

- le service public de la santé, donc soins médicaux, service industriel de la santé, dispensaires de village, l'assistance à la mère et à l'enfant, service épidémiologique, service de prévention des maladies sociales, stations de secours d'urgence.
- autres genres d'activité ayant une influence sur l'état de la santé de la population - bâtiment, alimentation, installations communales, eau, sport, tourisme, etc.

Le personnel de la santé publique en 1971 se présentait comme suit:

51.186 médecins - contre 9.200 en 1950

14.132 chir. dentistes - contre 2.370 en 1950

12.851 pharmaciens diplômés - contre 3.817 en 1950

4.659 aides-chirurgiens - contre 3.817 en 1950

107.564 infirmières - contre 18.361 en 1950

12.488 sages-femmes - contre 6.920 en 1950

En 1971 la Pologne comptait:

hôpitaux - 677 avec 209.100 lits /1950: 516 et 99.800/

maternités - 539 avec 4.400 lits /1950: 250 et 1.600/

sanatoriums de réhabilitation-34 avec 4.600 lits /1950: 23 et 1700/

établissements ouverts de soins médicaux et préventifs - 5.689

dont à la campagne - 2.615 /1950: 4255 - 1394/

crèches - 1.061 avec 67.815 places /1950: 543 et 23.440/

stations de secours d'urgence - 420 = 3.088 ambulances /1950 -

405 = 2.093/

pharmacies - 2.642 /1950 - 1936/.

Au total, les dépenses budgétaires pour la protection de la santé, s'élevaient en 1971 à 31.270 millions de zlotys.

Grâce aux subventions importantes de l'Etat, la période d'après-guerre est marquée par un grand développement du sport et de la culture physique.

En 1971 il y avait 43.965 unités sportives et de culture physique, totalisant 3.979.800 membres. Ce chiffre comprend 1.786 clubs sportifs /1.025.400 membres/, 42.179 unités d'éducation physique /LZS - Clubs sportifs paysans, SKS - Clubs sportifs d'école, TKKF - Société de propagation de la culture physique/ - 2.954.400 membres. En 1971 la Pologne possédait:

- 544 stades
- 935 grands terrains sportifs
- 2889 terrains de grands jeux
- 52 halles sportives
- 1.247 salles sportives
- 4.617 salles de gymnastique
- 27 patinoires artificielles
- 1.032 piscines naturelles
- 270 piscines aménagées
- 524 piscines artificielles ouvertes
- 188 piscines couvertes
- 520 stations de loisirs nautiques.

Les organisations sportives groupaient au total 642.660 membres, formés par 12.703 entraîneurs et moniteurs. 41.218 arbitres sportifs assuraient le service de presque 130.000 manifestations sportives.

Les dépenses de l'Etat pour le sport et la culture physique en 1971 ont atteint le chiffre de 284 millions de zlotys /183 millions en 1965/, sans compter les investissements et les travaux de rénovation qui ont entraîné dans la section "culture physique, tourisme et récréation" 129 millions de dépenses.

Les performances du sport polonais sont illustrées par les résultats obtenus par les sportifs polonais pendant les Jeux Olympiques:

Jeux Olympiques Concurrents Disciplines		Médailles				total
		:d'or	:d'argent	:de bronze:		
		:	:	:		
Paris 1924	66	10	-	1	1	2
Amsterdam 1928	64	10	1	1	3	5
Los Angeles 1932	20	3	2	1	4	7
Berlin 1936	112	14	-	3	3	6
Londres 1938	24	4	-	-	1	1
Helsinki 1952	128	11	1	2	1	4
Melbourne 1956	64	9	1	4	4	9
Rome 1960	186	16	4	6	11	21
Tokio 1964	140	12	7	6	10	23
Mexique 1968	177	15	5	2	11	18
München 1972						

Malgré les succès indiscutables du sport de performance, il existe de sérieuses lacunes dans le développement de la culture physique et du sport à la portée de tous, surtout parmi la jeunesse scolaire. Cela s'exprime par le nombre insuffisant des leçons d'éducation physique à l'école, la quantité limitée d'indispensables installations, telles que terrains de jeux, piscines, etc.

- L'Etat rattache une grande importance au développement de diverses formes de récréation des travailleurs. Les dépenses budgétaires destinées à cet usage se résumaient en 1971 par le chiffre de 632 millions de zlotys, hormis les investissements.

Parmi les principales formes du repos, il y a les vacances des travailleurs, dont s'occupe un organisme spécialisé du Conseil central des syndicats: le Fonds des vacances des travailleurs /FWP/, en même temps que les syndicats des branches respectives de l'industrie et les établissements-employeurs; il y a aussi le repos des jours fériés, organisé surtout dans des centres de récréation proches de la ville. Au total, tous les centres de repos disposaient en 1971 de 351.500 places, dont du FWP - 59.300 places, des entreprises, organisations professionnelles et sociales - 292.500 places, du Bureau polonais des voyages "Orbis" - 700 places. Le nombre de personnes qui ont profité ces vacances en 1971 est de 2.002.700 /715.800 en 1960/.

Les dix dernières années ont été marquées par le développement dynamique du tourisme.

En 1960, 23.294.000 personnes avaient profité des possibilités offertes par le tourisme national /excursions, séjours, repos dominical/. En 1971 ce chiffre s'est élevé à 73.800.

Le tourisme international a connu un pareil essor. Si en 1960 le nombre des touristes étrangers venus en Pologne fut de 184.000, dont 130.000 des pays socialistes, ce chiffre a été 10 fois plus gros en 1971: 1.865.400 touristes étrangers, dont 1.552.700 provenant des pays socialistes. En 1960, 210.400 Polonois avaient profité des vacances hors de leur pays, dont 175.000 dans les pays socialistes. En 1971, ces chiffres étaient respectivement de 1.063.300 et de 911.400.

Avec le développement du tourisme, le manque de lits /gîtes, hôtels/ se fait de plus en plus pressant; en 1971 tous les établissements de tourisme disposaient de 338.329 places, dont :

- les hôtels - 45.391 places

- les maisons d'excursions	- 114.550 places
- les gîtes scolaires	- 32.222 "
- les gîtes et les stations de loisirs nautiques	- 10.449 "
- les campings	- 13.779 "
- autres	- 4.938 "

au total, en 1971, les établissements de tourisme ont disposé de places pour 32.475.000 nuitées. L'accord entre la Pologne et la R.D.A. sur la simplification des formalités d'entrée pour l'échange touristique des deux pays, a eu une toute première importance pour l'extension du tourisme international. Grâce à cet accord, l'échange des deux parts en 1972 a englobé environ 17-18 millions de personnes /16,5 millions jusqu'au 31 novembre 1972/.

Le tourisme en Pologne est desservi par:

1. Le Bureau polonais des voyages "orbis" - entreprise d'Etat.

Il est composé de plusieurs sortes d'établissements /hôtels, services du trafic, etc./ dirigés par l'Union des entreprises touristiques "Orbis". L'Union est une entreprise pilote par rapport aux autres bureaux de tourisme dans l'organisation et le service du tourisme international. Dans le cadre de l'Union existe un "accord professionnel" qui, en même temps que les bureaux de voyages, associe les autres institutions ayant rapport au tourisme, comme celles du trafic - LOT, Polres etc.

Le Bureau polonais des voyages "Orbis" assume le service du tourisme international, national, l'organisation des vacances et des manifestations spéciales /conférences, congrès, etc./

2. L'Entreprise des manifestations sportives et touristiques

/Sports-Tourist/ - entreprise d'Etat. Parallèlement à l'organisation et le service touristique assure l'organisation des manifestations sportives.

3. La Société polonaise touristique et chorographique /PTTK/ - organisation sociale formant réseau de succursales dans toutes les villes et grands établissements. Une partie de ces succursales, hormis l'activité statuaire poursuit aussi une activité économique sous forme de bureaux de service touristique, refuges, maisons du touriste, établissements de loisirs nautiques, etc. Le Bureau du tourisme international de la PTTK s'occupe de voyages des groupes organisés à l'étranger.
4. La coopérative polonaise du tourisme "Gromada" - organise surtout les loisirs touristiques pour les membres des coopératives agricoles. Possède aussi un bureau de tourisme international.
5. La Coopérative touristique "Turysta" - assure l'organisation et le service touristique pour les coopératives de travail. Possède aussi un Bureau de tourisme international.
6. Le Bureau de tourisme de l'Association polonaise d'automobilisme /PZMot/ - bureau d'une organisation sociale, de la PZMot. S'occupe d'organisation et de service du tourisme international, surtout par le trafic automobile.
7. Le Bureau du tourisme international de la jeunesse "Juventur" poursuit son activité auprès du Comité de liaison des organisations de la jeunesse. Organise l'échange touristique pour les jeunes gens.
8. Le Bureau des vacances, du tourisme et des voyages "Almatur" - possède une clientèle étudiante; organise des excursions et des séjours de vacances pour les étudiants en Pologne et poursuit l'échange touristique avec l'étranger.
9. Le Bureau touristique des Eclaireurs "Harctur" - auprès de l'Union des Eclaireurs polonais. S'occupe de l'organisation et du service touristique dans le cadre de l'Union.

Produit	Unité	1970	1975
volailles et conserves de volailles	milliers de tonnes	45,7	110
œufs	milliards	1,6	2,1
beurre	milliers de tonnes	116,9	160
agrumes	" "	80,4	150

- Il fut décidé de poursuivre une politique de salaires qui établirait la relation entre les revenus des travailleurs et les résultats économiques généraux de leur entreprise, les salaires individuels dépendant du rendement et de la qualité du travail, de la responsabilité assumée, des qualifications et du stage.
- Il fut établi qu'à partir de 1972 les ouvriers se verront attribuer les mêmes droits que les travailleurs non manuels en matière d'allocations de maladie.
- On prévoit la possibilité de prendre la retraite 5 ans avant l'âge-limite, si le stage de travail répond aux exigences de la loi, et, plus tard, l'abaissement de l'âge de la retraite.
- Le temps de travail sera successivement raccourci, surtout dans les métiers pénibles et nuisibles à la santé. Le raccourcissement général du temps de travail à 42/43 h par semaine, ne sera possible qu'après 1975.
- Les dépenses budgétaires pour la protection de la santé, l'enseignement à tous les degrés, le sport, le tourisme et le repos, augmenteront de 30%.
- La construction des logements augmentera de 25%.
- Il fut décidé de prolonger le congé de maternité payé jusqu'à 16 semaines à la naissance du premier enfant et jusqu'à 18 semaines à toutes les naissances suivantes. De même, le congé non payé pour les mères qui élèvent leurs enfants est prolongé jusqu'à trois ans.

La réalisation des tâches ainsi formulées exige un développement

harmonieux et proportionné de toute l'économie nationale. En premier lieu, il s'agit de la mise en œuvre de toutes les ressources existantes de la production et de leur mobilisation par les moyens d'une meilleure organisation de la production et du travail. L'augmentation de la production des articles de consommation /groupe B/ sera un trait caractéristique du développement de l'industrie durant la période 71-75. La production des biens de consommation doit s'accroître de 42% /contre 36% au cours des années 1966-70/, la production des moyens de production, de 52%.

Dans la période 71-75 seront mises en service des nouvelles centrales électriques d'une puissance de 6.400 MW. Jusqu'à la fin de 1975, l'électrification de la campagne sera terminée. La production de l'acier sera supérieure de 25% et s'élèvera à 14,7 millions de tonnes; la production du cuivre va progresser de 72 milliers de tonnes à 180.000 tonnes, celle du zinc augmentera de 12%, du plomb - de 20%.

La production de l'industrie mécanique augmentera de 70%, des fibres synthétiques - de 135%, de l'industrie textile, vestimentaire, industrie du cuir et de la chaussure - de 40% environ. Près de 1.075.000 logements seront construits durant la même période /942.100 construits de 1966 à 1970/. Le tonnage de la flotte marchande doit atteindre 3,5 millions /sans les bateaux-citernes/.

L'agriculture connaîtra une expansion aussi dynamique. Le cheptel porcin va augmenter en 1975 de 22-26% par rapport à 1970 et le cheptel bovin de 12-13%. Les récoltes de céréales doivent s'élever au moins à 24-25 qx/ha.

On a cité ici certains points seulement de l'ambitieux programme du développement socialiste de la République Populaire de Polo-

gne, tracé par le VIème Congrès du Parti. La réalisation de ce programme est l'affaire de tout le peuple polonais.

VII. Questions diverses suscitent le plus souvent l'intérêt des touristes étrangers

1. Les coopératives de logements

La construction des logements est assurée en premier lieu par des coopératives, dont les riches traditions comptent en Pologne plus d'un demi-siècle. En ce moment, les coopératives assument 80% de la construction des logements. En 1971, il y avait en Pologne 1012 coopératives de logements, réparties dans 897 localités, et comptant 1.219.734 membres, dont 684.350 déjà logés et 535.413 candidats. Les coopératives possédaient 15.331 bâtiments d'habitation, comptant 697.475 logements, soit 1.987.917 pièces.

/Le 31 décembre 1971, le nombre total de logements en Pologne était de 8.513.700, soit env. 24 millions de pièces/. Conformément aux lois en vigueur, seulement les familles où le revenu mensuel ne dépasse pas 750 zł par personne peuvent recevoir un logement de la part de l'Etat.

Il existe deux principaux genres de coopératives: de locataires et de propriété.

Par l'intermédiaire de la coopérative de propriété on peut acheter un logement en payant son prix comptant.

La différence essentielle réside dans le montant du versement à effectuer avant d'entrer en possession du logement et dans les délais de payement du crédit.

Dans une coopérative dite de locataires p.ex., le premier versement est de 15% du coût du logement; les suivants sont répartis sur 40 années.

2. Les confessions religieuses.

L'état du 31 décembre 1971 :

Appellation	paroisses	églises, chapelles, maisons de prière	écclesiastiques
1. Eglise catholique romaine	6437	13518	18267
2. Eglise orthodoxe polonaise	233	300	198
3. Eglise catholique polonaise	85	88	95
4. Eglise évangélique d'Augsburg	123	317	100
5. Eglise évangélique réformée	14	14	8
6. Eglise méthodiste	64	64	41
7. Eglise vieille-catholique Mariale	41	59	33
8. Eglise évangélique unifiée	202	78	179
9. Eglise adventiste du Septième Jour	114	114	58
10. Eglise chrétienne du Jour de Samedi	34	-	12
11. Eglise polonaise des chrétiens baptistes	125	44	68
12. Association des libres investigateurs de l'Ecriture Sainte	129	15	331
13. Association des investigateurs de l'Ecriture Sainte	44	43	23
14. Le mouvement missionnaire laïque "Epiphanie"	87	134	285
15. Unité des Frères polonais	1	-	-
16. Association religieuse des musulmans	6	2	6
17. Association religieuse de la confession de Moïse	18	25	-
	7757	14.815	24.684

L'Eglise catholique romaine compte en Pologne le plus grand nombre des fidèles. Outre le chiffre, donné plus haut, des paroisses et des lieux sacrés, il existait en Pologne en 1969 2351 couvents féminins /27897 religieuses/ et 34 confréries /2265 religieux/. A titre de comparaison - en 1937 la totalité des religieux en Pologne ne dépassait pas 24.000.

Les prêtres reçoivent leur formation dans 24 séminaires supérieurs diocésains et dans 23 séminaires supérieurs monastiques.

Le respect des lois qui assurent la liberté de confession et des associations religieuses, est contrôlé par l'Office des Confessions créé en vertu de la Loi du Conseil des Ministres du 27 mai 1950.

3. Les données statistiques sur la population - selon l'état du 31 décembre 1971

a/ Population	32,852.400
dont : dans les villes	17.302.500 = 52,7%
à la campagne	15.549.900 = 47,3%
hommes	15.965.400
femmes	16.887.000
b/ Population à l'âge actif	18.612.000
/hommes 18-64 ans/ dont dans les villes	10.421.000
/femmes 18-59 ans/ à la campagne	8.191.000
c/ Prognose de la population -	
version biologique	
1975 = 34.006.400 dont hommes	16.570.700
femmes	17.435.700
1980 = 35.344.700 dont hommes	17.268.600
femmes	18.076.100
1990 = 37.284.200 dont hommes	18.316.100
femmes	18.969.100
2000 = 38.590.500 dont hommes	19.061.200
femmes	19.539.300
d/ ménages - 291.600 - sur mille habitants - 8,9	
e/ naissances: 562.300	-"- 17,2
f/ décès - 283.700	-"- 8,7
g/ accroissement	
naturel - 278.600	-"- 8,5
h/ divorces - 36.319	-"- 11,1

L'accroissement naturel en Pologne /indice 8,7/ est plus élevé qu'en R.D.A. /0,2/, Autriche /1,5/, Belgique /2,3/, Finlande /3,3/, R.F.A. /1,1/, Suède /3,9/, Hongrie /2,6/, G-de Bretagne /4,6/. Par contre, la Pologne est dépassée par l'Albanie /27,8/, l'Argentine /12,3/, l'Espagne /10,8/, le Pays-Bas /10,4/, le Japon /11,9/, le Mexique /33,5/, les Etats-Unis /8,8/, l'URSS /9,2/.

L'indice des divorces est plus haut qu'en Roumanie - 0,4 - Turquie 0,31, Portugal - 0,05, Canada - 0,55. Plus bas cependant qu'en URSS - 2,6, Etats-Unis - 3,5, Danemark - 1,94, Tchécoslovaquie - 1,74, Hongrie - 2,2.

4. Les salaires

a/ Les salaires moyens bruts dans l'économie socialisée en zlotys:

Secteur d'économie nationale	1960	1965	1971
Salaire moyen général	1683	2013	2598
Agriculture	1340	1632	2192
Sylviculture	1176	1471	1917
En dehors de l'agr. et sylvic.	1713	2050	2637
dont Industrie	1853	2194	2787
Bâtiment	1946	2378	3131
Transport et communication	1617	2023	2642
Commerce	1412	1728	2225
Science	2018	2613	3286
Enseignement et éducation	1438	1687	2144
Protection de la santé et culture physique	1304	1543	1946
Administration et justice	1556	1965	2493

b/ Employés avec un salaire mensuel brut en zlotys /1970/:

1000 et moins	- 4,2%
1001 - 1200 zł	- 4,5%
1201 - 1400 zł	- 6,1%

1401 - 2000 zł	- 25,4%
2001 - 2500 zł	- 19,7%
2501 - 3000 zł	- 14,5%
3001 - 5000 zł	- 21,4%
5001 - et plus	- 4,2%

5. Pensions, retraites

L'âge de la retraite en Pologne - pour les hommes - 65 ans

pour les femmes - 60 ans

Dans certains cas justifiés, l'âge de la retraite peut être abaissé. Afin de pouvoir prendre la retraite, il est indispensable d'avoir travaillé 25 ans /hommes/ et 20 ans /femmes/.

Dans la période d'emploi sont comptés: les études supérieures, le service militaire, les travaux forcés sous l'occupation, le séjour dans les prisons et les camps de concentration sous l'occupation. Bientôt, conformément à la résolution du VIème Congrès du Parti, sera présenté le projet d'une loi qui permettrait de prendre la retraite aux hommes âgés de 60 ans et aux femmes âgées de 55 ans, qui auraient travaillé respectivement 25 et 20 ans. Le montant de la retraite serait alors de 5% plus bas. L'attribution d'une pension d'invalidité dépend de la décision du médecin et d'une commission médicale. Le montant des retraites et des pensions est établi à partir des salaires reçus pendant 12 mois choisis à volonté dans deux années successives des 12 dernières années de travail.

Si les salaires ne dépassent pas 1500 zł, le montant de la retraite est de 80% et celui de la pension d'invalidité, selon le degré, de 45 à 65%. Lors des salaires plus élevés, le pourcentage de la retraite ou de la pension diminue progressivement.

B I B L I O G R A P H I E

1. Wielka Encyklopedia Powszechna PWN - 1970
2. Mała Encyklopedia Powszechna PWN - 1971
3. Uchwała VI Zjazdu PZPR-Książka i Wiedza 1971
4. Konstytucja Polskiej Rzeczypospolitej Ludowej-Książka
i Wiedza
5. Nowe Drogi - 1/272/ styczeń 1972
6. Mały Rocznik Statystyczny GUS - 1972 /Rok XV/
7. Rocznik Statystyczny GUS - 1972 /Rok XXXII/
8. Życie Gospodarcze /1971-1972/
9. Polityka /1971-1972/
10. Polska - kraj i ludzie Interpress W-wa 1970
11. Polska - liczby, fakty Interpress W-wa 1971

T a b l e d e s m a t i è r e s :

Introduction	page	3
I. Principes du régime politique, social et économique de la République Populaire de Pologne	"	6
II. Economie nationale	"	18
III. Pologne et RWPG /Conseil d'Assistance Economique Mutuelle/	"	28
IV. Enseignement, science, culture	"	32
V. Protection de la santé, culture physique, sport et tourisme	"	36
VI. Perspectives du développement de la Pologne durant la période 1971 - 1975	"	42
VII. Questions diverses suscitant le plus sou- vent l'intérêt des touristes étrangers	"	46
1. Coopératives de logements	"	46
2. Confessions religieuses	"	46
3. Population	"	48
4. Salaires	"	49
5. Retraites et pensions	"	50
B i b l i o g r a p h i e	"	51



7405

[500.-]